

DELIBERATION
du Conseil Académique
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 28 septembre 2026

Délibération n° 2026 – 28/09/2026 - 1

Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 28 avril 2026

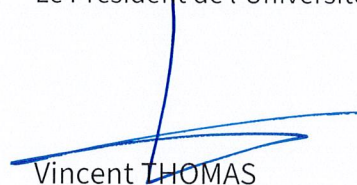
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 84 Membres en exercice : 81 Quorum requis : 41 Quorum en début de séance : 41 Membres présents : 26 Membres représentés : 17 Total : 43	Refus de vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 43 Pour : 43 (unanimité) Contre : 0
---	--

La Conseil Académique de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Conseil Académique du 28 avril 2026.**

Dijon, le 30 septembre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal du Conseil Académique du 28 avril 2026

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement
--



Conseil Académique en formation plénière Séance du mardi 28 avril 2026

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mardi 28 avril 2026 à 08h30 sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université Bourgogne Europe et de Madame Nadine MILLOT, Vice-Présidente de la commission Recherche et présidente du CACR

Etaient présents ou représentés à la séance plénière du 28 avril 2026 :

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Collège A	Mme Corinne AMIOT (représenté par M. Vincent THOMAS) M. Julien DUBOIS (représenté par Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE) Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE Mme Carine MICHEL-COLENT M. Olivier POLITANO (excusé) Mme Sandrine ROUSSEAU
Collège B	M. Éric BOURILLOT (excusé) M. Olivier COUTURE M. Philippe JUEN (représenté par Mme Elizabeth THOMAS) Mme Elizabeth THOMAS Mme Doriane TROMPIER
Personnel BIATSS	Mme Véronique LAHAIE (représentée par Mme Doriane TROMPIER) Mme Vanessa VAIZANT (représentée par Mme MICHEL-COLENT)
Etudiants	M. Rémi BAILLET M. Sammy BENBACHIR Mme Lucile CHUPIN M. Gabin CLERC (représentée par Mme Lucile CHUPIN)
Personnels enseignants et non enseignants -Ets composantes	Mme Anne-Léonore DARDENNE (représentée par Mme Sandrine ROUSSEAU)
Directeur du CROUS	M. Jérôme M'RABET
Personnalités extérieures	M. Christophe NICOD (excusé)
Membres invité à titre permanent	Mme Laurence MANGENOT

Pour la Commission de la Recherche (CR)

Présidence	M. Vincent THOMAS
Collège I – Professeurs	M. Dominique ANDOLFATTO M. Romuald LEPERS M. Hervé MARCHAL (représenté par M. Michel PICQUET) Mme Nadine MILLOT M. Sidi Mohammed SENOUCI (représenté par M. Romuald LEPERS) Mme Raphaëlle TOURDOT-MARECHAL Mme Catherine VERGELY-VANDRIESSE (représentée par Mme Nadine MILLOT)
Collège II – HDR	Mme Mireille MONNIER M. Kamal HAMMANI Mme Gioia Maria VAGO JACQUEMARD
Collège III – Autres docteurs	Mme Candice LEMAIRE M. Sébastien LEURENT Mme Alice MARTIN Mme Marielle POUSSOU-PLESSE (représentée par Mme Alice MARTIN) M. Michel PICQUET Mme Anne-Laure THIEL (représentée par M. Olivier COUTURE)
Collège IV – Autres personnels enseignants chercheurs	Mme Florence MONNIER
Collège V – Ingénieurs et techniciens	M. Yves BALLAY Mme Stéphanie BARILLOT (représentée par M. Sébastien LEURENT)
Collège VI – Autres personnels	Mme Caroline GERIN
Etudiants doctorants	Mme Elodie GERMAIN (représentée par M. Gauthier THOMAS)
Suppléants	M. Gauthier THOMAS
Personnalités extérieures	M. Stéphane GERART (représenté par Mme Candice LEMAIRE) M. Jean-Marc RETY (représenté par M. Kamal HAMMANI) Mme Myriam POLETTE (représentée par Mme Mireille MONNIER)
Membres invités	M. Laurent ARNOULD Mme Laurence BRONNER M. Ludovic RICHARD
Membres absents et excusés	M. Nicolas CHEMIDLIN Mme Cécile DETANG-DESSENDRE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8h30

1. Information du Président

Le Président ouvre la séance et présente quelques points informations :

Perte d'un étudiant de l'UFR Sciences et Techniques

Le Président informe le Conseil du décès d'un étudiant inscrit en Master 2 Mathématiques-Physique, retrouvé sans vie dans sa chambre universitaire du CROUS le 19 avril dernier. Il rappelle qu'il s'agit du quatrième décès par suicide d'un étudiant au sein de notre établissement depuis le début de l'année universitaire.

À la suite de ce drame, une communication a été diffusée au sein de la composante concernée. Les équipes ont été mobilisées et une cellule d'écoute psychologique a été mise en place à destination des étudiants comme des personnels. Le Président salue la qualité de la collaboration avec le CROUS et remercie le doyen, les psychologues ainsi que l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour accompagner la communauté universitaire.

Il indique qu'une réflexion a été engagée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de suivi des étudiants. Si plusieurs dispositifs existent déjà, il souligne la difficulté de prévenir les passages à l'acte. Il précise que la quasi-totalité des étudiants concernés bénéficiaient d'un suivi psychologique ou psychiatrique. Des pistes d'amélioration seront néanmoins étudiées en lien avec les organisations, tout en veillant à ne pas faire peser de sentiment de culpabilité sur les membres de la communauté universitaire.

Visite du Préfet de région sur le campus

Le Président revient sur la visite de M. Paul MOURIER, alors Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, accompagné de Mme Nathalie ALBERT-MORETTI, alors Rectrice de région académique et de Mme Mathilde GOLLETTY, Rectrice de l'académie de Dijon.

Cette visite a permis de présenter plusieurs réalisations emblématiques de l'Université Bourgogne Europe, parmi lesquelles le datacenter UBE, l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin Jules Guyot, la P'tite Fac, la bibliothèque universitaire Le Cortex ainsi que la Maison des Sciences Sociales et des Humanités de Dijon. Le Préfet s'est montré particulièrement intéressé par la diversité des activités de recherche et de formation de l'établissement, notamment les démonstrations relatives à l'utilisation de drones dans le domaine des sciences environnementales. Le Président souligne que cette rencontre a également permis de valoriser l'utilisation des financements publics consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le Président précise qu'à la suite de la nomination d'une nouvelle préfète de région, un premier contact a d'ores et déjà été établi afin d'organiser une nouvelle visite du campus.

Réception d'une délégation de l'université de Donetsk (Ukraine)

L'UBE a reçu une délégation de l'université de Donetsk, établissement dont une partie des activités a été délocalisée à la suite de l'occupation de la région du Donbass.

Le Président souligne le caractère particulièrement émouvant des échanges, marqués par les conséquences de la guerre mais également par les difficultés rencontrées dans la lutte contre la corruption au sein du système ukrainien. Il indique que ces témoignages rappellent l'importance du respect des règles et des principes de bonne gouvernance.

Élections municipales

Le Président évoque les résultats des élections municipales et indique que les équipes municipales des principaux territoires d'implantation de l'université ont, dans leur majorité, été reconduites. Il relève toutefois des changements à Auxerre et au Creusot.

Il exprime le souhait de nouer rapidement un dialogue constructif avec les nouveaux élus, quelles que soient leurs sensibilités politiques, afin de préserver les intérêts des implantations universitaires concernées.

Concernant Dijon Métropole, il indique que Mme Marie-Hélène JULLIARD-RANDRIAN succède à M. Denis HAMEAU, les relations entretenues avec la nouvelle élue sont d'ores et déjà très positives pour l'établissement.

Réunion de l'alliance FORTHEM

Une réunion de l'alliance européenne FORTHEM, a été organisée la semaine précédente à Opole, en Pologne.

Les échanges ont porté sur l'intégration de la stratégie de l'alliance au sein des établissements membres. Il rappelle que l'objectif est de faire de FORTHEM un véritable levier de coopération européenne dépassant le seul cadre des mobilités Erasmus+, notamment en renforçant les collaborations en matière de recherche.

Il évoque également la récente élection du nouveau recteur de l'université de Valence (Espagne). Bien que celui-ci n'ait pu participer à la réunion, son établissement a confirmé que FORTHEM constituait une priorité stratégique, ce que le Président considère comme un signal encourageant pour l'avenir de l'alliance.

Financement des universités

Le Président a participé, le 26 mars dernier, aux Assises nationales du financement des universités organisées par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

Les travaux, présidés par M. Gilles ROUSSEL et M. Jérôme FOURNEL, en présence du ministre Philippe BAPTISTE, ont confirmé le diagnostic partagé par les universités concernant leurs difficultés financières. Le Président souligne que l'Inspection générale des finances a rappelé que ces difficultés reposaient sur des constats comptables objectifs et non sur un simple ressenti des établissements.

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)

Le Président fait également état de sa participation, avec une partie de la gouvernance, à une réunion organisée au rectorat dans le cadre de l'élaboration du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) « 100 % ». À cette occasion, il a rappelé que près de 23 millions d'euros correspondant à des mesures non compensées par l'État font aujourd'hui défaut à l'Université

Bourgogne Europe. Il souligne que cette situation ne résulte pas du pilotage financier de l'établissement mais du désengagement progressif de l'État sur une partie de la masse salariale et du non-respect de certains engagements financiers.

Le Président annonce qu'un atelier régional sera organisé le 3 juin afin de construire collectivement la feuille de route de l'établissement dans le cadre du COMP pour les trois prochaines années. Cette rencontre associera l'ensemble des partenaires de l'université (établissements composantes et associés, Région, collectivités territoriales, organisations syndicales, élus des conseils centraux, ONR, et laboratoires) autour d'ateliers thématiques, l'Université Bourgogne Europe assumant son rôle de chef de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelle régionale.

Lancement du pôle BIOMIND

Le Président annonce le lancement du pôle transversal BIOMIND, consacré aux biomolécules et à l'interdisciplinarité. La manifestation inaugurale se tiendra le 30 avril à l'UFR Sciences et Techniques et réunira d'ores et déjà plus de 100 participants.

Campagne de repyramidage

Le Président informe le Conseil que dix repyramidages seront proposés cette année, en intégrant les possibilités de promotion qui n'avaient pu être pourvues lors des campagnes précédentes.

Les sections retenues par l'État feront l'objet de propositions soumises au CSA puis au CA de l'UBE, les concours devront être organisés avant la trêve estivale, avec pour objectif une prise d'effet des promotions au 1^{er} janvier 2027.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025

Vote CAc	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 42	Suffrages exprimés : 42
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 42

3. Présentation des travaux en vue de la labellisation européenne HR Excellence in Research (anciennement HRS4R pour Human Resources Strategy for Researchers)

Mme Laurence BRONNER, Mme Edith SALES-WUILLEMIN et Mme Christelle THAUVIN présentent l'état d'avancement de la démarche engagée par l'université en vue de l'obtention du label européen HR Excellence in Research, qui succède à l'ancienne démarche HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers).

La procédure de labellisation débute par une phase préparatoire d'une année, au terme de laquelle l'établissement devra déposer son dossier avant le 20 mai. En cas d'obtention du label, une phase de mise en œuvre du plan d'action s'étendra sur deux à trois ans, avant des évaluations de suivi réalisées tous les trois ans.

La démarche repose sur les principes de la Charte européenne des chercheurs et s'articule autour de quatre grands axes :

- l'éthique, l'intégrité scientifique, l'égalité entre les femmes et les hommes et la science ouverte ;
- l'évaluation, le recrutement et l'évolution de carrière des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- les conditions et méthodes de travail ;
- le développement des carrières scientifiques et des talents.

Afin de constituer le dossier de candidature, des groupes de travail ont été constitués et trois documents ont été élaborés de manière collective : une analyse des écarts entre les pratiques de l'établissement et les recommandations européennes, une autoévaluation des procédures de recrutement selon les principes OTM-R (*Open, Transparent and Merit-based Recruitment*) ainsi qu'une consultation interne menée sous la forme d'une enquête et de groupes de travail. Ces travaux ont permis d'élaborer un plan d'action cohérent, répondant aux attentes des experts européens, lesquels porteront une attention particulière à la cohérence entre le diagnostic, les résultats de la consultation et les actions proposées, ainsi qu'à la qualité de l'association des parties prenantes.

La gouvernance de la démarche s'est appuyée sur un comité de pilotage élargi réunissant les représentants politiques de l'établissement, la direction générale des services et des représentants de la communauté scientifique. Chacun des groupes de travail a été copiloté par un trinôme composé d'un vice-président, d'un responsable administratif et d'un enseignant-chercheur coordonnateur. Depuis septembre 2025, chaque groupe s'est réuni à au moins trois reprises afin de conduire les travaux préparatoires.

Plusieurs étapes institutionnelles rythment cette démarche : une présentation aux directeurs de composantes et de laboratoires le 3 septembre 2025, une première présentation devant le Conseil académique le 3 décembre 2025, la présentation du plan d'action le 28 avril 2026, puis son examen par le Comité social d'administration le 11 mai 2026 avant sa présentation au Conseil d'administration le 19 mai 2026.

Les résultats de l'enquête conduite auprès des personnels exerçant des activités de recherche sont ensuite présentés. Au total, 380 personnes, soit environ 20 % de la population sollicitée, ont répondu au questionnaire. Les répondants relèvent majoritairement de l'Université Bourgogne Europe (87 %), principalement des professeurs des universités et maîtres de conférences, le campus dijonnais étant logiquement le plus représenté.

L'analyse repose sur la comparaison entre les attentes exprimées par les personnels et leur perception des pratiques actuelles de l'établissement, l'écart entre ces deux dimensions constituant un indicateur des priorités d'amélioration. Deux axes apparaissent comme particulièrement prioritaires : l'éthique, l'intégrité, l'égalité et la science ouverte, ainsi que les procédures de recrutement, de sélection et d'évaluation. Des écarts significatifs sont également observés concernant les conditions de travail et les obligations liées aux activités de recherche, ainsi que les dispositifs d'accompagnement des carrières, notamment en matière de mentorat.

Les intervenantes soulignent que les groupes de travail se sont attachés à proposer des actions permettant de répondre de manière cohérente aux écarts identifiés.

Le plan d'action 2026-2031, fruit d'un important travail collectif de co-construction, comprend 23 actions couvrant l'ensemble des thématiques de la Charte européenne des chercheurs. Il prévoit notamment la rédaction d'une charte éthique et d'intégrité scientifique, la désignation d'un référent déontologie, le renforcement de la politique de science ouverte, le développement de l'information et de la formation des enseignants-chercheurs, doctorants et postdoctorants, l'amélioration des dispositifs d'accueil et d'accompagnement, la formalisation de la stratégie OTM-R, le renforcement de la transparence des procédures de recrutement et d'évolution de carrière, la poursuite des actions en faveur de la qualité de vie au travail, ainsi que la mise en place d'une politique structurée de mentorat.

Le Président salue l'ampleur du travail accompli par les équipes, estimant que cette démarche constitue un exercice particulièrement utile pour identifier objectivement les points forts de l'établissement ainsi que les marges de progression.

En réponse à une question portant sur la création d'un référent déontologie alors que l'établissement dispose déjà d'un référent à l'intégrité scientifique, le Président rappelle que ces deux fonctions répondent à des missions distinctes. Le référent à l'intégrité scientifique veille au respect des règles garantissant la qualité et la fiabilité des travaux de recherche, tandis que le référent déontologie est chargé des questions relatives au respect des obligations déontologiques des agents, notamment en matière de neutralité et de prévention des conflits d'intérêts. Il souligne la qualité du travail accompli par le référent à l'intégrité scientifique et indique qu'un collègue émérite, exerçant déjà les fonctions de référent déontologique au CHU, a accepté d'étendre cette mission à l'ensemble de l'université. Sa prise de fonctions est envisagée au 1^{er} septembre 2026.

Avis CAc	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 42	Suffrages exprimés : 42
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 42

4. Graduate Programmes : projets présentés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2026

Mme Sandrine ROUSSEAUX, Vice-Présidente déléguée à la Formations (licences et masters), présente les projets de Graduate Programmes (GP) retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2026 et rappelle les objectifs poursuivis par ce dispositif.

Les Graduate Programmes : objectifs et principes

Les Graduate Programmes constituent le volet « formation » des Graduate Schools. Ils proposent, au niveau master, des formations complémentaires et innovantes qui n'existent pas encore dans l'offre de formation de l'établissement et répondent à des besoins émergents.

Ces programmes ont pour vocation de renforcer la formation à et par la recherche en s'appuyant sur les thématiques phares ou émergentes des laboratoires, de favoriser l'ouverture internationale et l'attractivité auprès des étudiants étrangers, de développer des approches pluridisciplinaires autour de

thématiques émergentes associant plusieurs mentions de master, ainsi que de renforcer les collaborations entre les partenaires de l'Université Bourgogne Europe et ceux de l'alliance européenne FORTHEM.

Il s'agit généralement de modules complémentaires permettant d'expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques, en favorisant notamment les croisements entre disciplines, y compris entre les sciences et les arts.

Mme ROUSSEAUX rappelle que ces formations donnent lieu à l'attribution de crédits ECTS complémentaires, en dehors des maquettes de master, et peuvent faciliter l'accès à certaines bourses de mobilité. Les étudiants obtiennent, à l'issue du programme, un relevé de notes ainsi qu'un certificat de réussite ou une attestation d'assiduité, leur permettant de valoriser officiellement cette formation complémentaire.

Elle invite les membres du Conseil à se rapprocher du comité de pilotage, des porteurs des Graduate Schools ou de M. Guillaume ALBERT, chargé du pilotage opérationnel des Graduate Programmes, pour toute information complémentaire.

Bilan des Graduate Programmes

Depuis la rentrée 2024, 21 Graduate Programmes ont été soutenus financièrement. Parmi eux, dix ont ouvert dès la rentrée 2024, sept en 2025, quatre débiteront en 2026.

Les Graduate Programmes prennent des formes variées : activités de terrain, ateliers, séminaires, écoles d'été (*Summer Schools*) ou encore modules d'enseignement classiques. Leur durée peut s'étendre sur une ou deux années universitaires.

Concernant les dix programmes ouverts en 2024-2025, 243 étudiants se sont inscrits, dont 44 étudiants internationaux.

Parmi les étudiants inscrits, 188 ont validé leur Graduate Programme. Deux étudiants ne l'ont pas validé en raison d'un suivi partiel du cursus. Une vingtaine d'étudiants avaient fait le choix de suivre les enseignements uniquement à des fins d'enrichissement personnel, sans objectif de validation, tandis que les autres poursuivent leur cursus dans le cadre de programmes organisés sur deux années.

Les évaluations réalisées auprès des étudiants et des équipes pédagogiques font apparaître un bilan très positif, tant sur le contenu que sur le format des formations proposées. Les principales difficultés identifiées concernent toutefois la communication autour des dispositifs ainsi que les contraintes liées à la compatibilité des emplois du temps.

Appel à manifestation d'intérêt 2026

Pour l'appel à manifestation d'intérêt 2026, les projets doivent répondre à au moins deux des objectifs suivants :

- renforcer la formation à et par la recherche ;
- développer les interactions entre les partenaires de l'université ;
- favoriser l'insertion professionnelle ;
- renforcer l'ouverture internationale ;
- proposer une formation complémentaire à l'offre existante.

Treize dossiers ont été déposés. Après instruction, douze projets ont été retenus par le comité de pilotage, un dossier ayant été déclaré inéligible au regard des critères fixés.

Quatre nouveaux Graduate Programmes sont proposés :

- La Ville durable ;
- DATE – Devenir Ambassadeur de la Transition Écologique ;
- Making Scenes, consacré aux interactions entre culture et arts ;
- Renforcer l'éthique et l'intégrité académique dans la recherche.

Huit Graduate Programmes existants sont renouvelés :

- Adaptations ;
- Vulnérabilité et humanités dans les soins ;
- Movement Signals and AI ;
- Voyage méthodologique en sciences humaines et sociales – École de la donnée ;
- Études de genre en sciences humaines et sociales ;
- Innovation : Science, Économie, Discours (ISES) ;
- Numerical Climate ;
- Éthique de la recherche et de l'expertise.

Il est précisé que ces ouvertures demeurent conditionnées à l'obtention des cofinancements nécessaires ainsi qu'au vote du budget de l'établissement. Par ailleurs, chaque Graduate Programme devra réunir un effectif minimal de douze étudiants pour être effectivement ouvert.

Questions/remarques

L'intérêt de cette expérimentation pédagogique est souligné par un membre ayant participé au groupe de travail, en particulier pour sa capacité à favoriser les échanges et le croisement des pratiques entre des disciplines reposant sur des approches pédagogiques différentes. Il est toutefois relevé que la mobilisation d'étudiants issus des formations scientifiques demeure difficile, notamment en raison des contraintes liées à leurs emplois du temps, en particulier celles résultant de l'alternance et des périodes de stage. Il est par ailleurs rappelé que des différences statutaires subsistent entre les enseignants des écoles d'art et les enseignants-chercheurs, ce qui peut également constituer un élément à prendre en compte dans la mise en œuvre de cette expérimentation.

Le Président précise que les statuts des enseignants des écoles d'art et ceux des enseignants-chercheurs relèvent de cadres distincts. Si les missions de recherche sont bien intégrées aux fonctions exercées dans les écoles d'art, elles ne sont pas quantifiées de la même manière que pour les enseignants-chercheurs. Il rappelle également que les missions collectives exercées par les enseignants-chercheurs, notamment les responsabilités institutionnelles, représentent un investissement important qui n'est que très partiellement compensé par les dispositifs indemnitaires existants.

Mme Elizabeth THOMAS s'interroge sur les perspectives de pérennisation de ces dispositifs et suggère qu'ils puissent, à terme, favoriser le développement de co-encadrements entre composantes ou encore la création de bourses destinées aux étudiants engagés dans ces parcours.

Mme ROUSSEAUX répond que les Graduate Programmes ont précisément vocation à expérimenter de nouvelles formes de formation afin d'identifier les dispositifs les plus pertinents. Les enseignements tirés

de ces expérimentations pourront être intégrés à la future offre de formation, actuellement en cours de réflexion. Elle souligne également que des dispositifs de bourses de mobilité existent déjà et qu'ils pourront continuer à être développés afin de renforcer l'attractivité des formations pluridisciplinaires.

Mme Carine MICHEL-COLENT, Vice-Présidente de la CFVU, ajoute que cette dynamique de pluridisciplinarité mérite d'être poursuivie dans la durée et que certains Graduate Programmes pourraient, à terme, évoluer vers de véritables formations pérennes.

En conclusion, le Président souligne que les Graduate Programmes sont aujourd'hui engagés dans une phase de maturation. L'objectif est désormais de poursuivre leur développement afin de renforcer progressivement l'attractivité de l'offre de formation de l'Université Bourgogne Europe.

Vote CAc	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 39	Suffrages exprimés : 39
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 39

Fin de séance : 10h10